

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2015 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 15 septembre 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 juillet 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Sonia Morin, CISSS (en lien avec MADA pour la vaccination et les places en résidence) 20 minutes – 10 minutes d'interaction
 - 4.2 En octobre : Rappel de la rencontre avec le MSP de 16h à 18h
 - 4.3 En novembre : Demande de rencontre de la TRESCA
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

- 5.1 PALÉE
 - 5.1.1 Suivi du PALÉE
 - 5.1.2 Projet d'entrepreneuriat jeunesse – Première édition du concours « FACE AUX DRAGONS »
- 5.2 Évaluation
 - 5.2.1 Nouvelle procédure d'inspection et dispositions légales
 - 5.2.2 Lettre de l'évaluateur
 - 5.2.3 Rénovation cadastrale
- 5.3 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Date limite pour l'adoption du PGMR2 (Douze mois et fixer les dates de consultations publiques)
 - 5.3.2 Échéancier de travail
 - 5.3.3 Programme pour achat de bacs de récupération pour lieux publics
- 5.4 TACA
 - 5.4.1 Demande d'aide financière – Plan d'action et de mise en valeur des produits agroalimentaires de Chaudière-Appalaches
- 5.5 Nomination – Comités
- 5.6 PIIRL
 - 5.6.1 Acceptation par le MTQ (Devis pour les modalités de réalisation du PIIRL et les procédures d'appel d'offres)
 - 5.6.2 Démarrage des travaux – Calendrier de réalisation
- 5.7 Sécurité incendie
 - 5.7.1 Coopération – Projet
- 5.8 Ressources humaines
- 5.9 Élections fédérales – Priorités de la MRC de Montmagny
- 5.10 Portrait de la Chaudière-Appalaches – Attractivité et rétention
- 5.11 Hôtel-Dieu de Lévis
- 5.12 Programme(s) d'incitatif(s) pour attrait, accueil et rétention
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts
 - 6.2 Nomination de la personne désignée pour l'application des RCI
 - 6.3 Formation sur les chaufferies alimentées à la biomasse
 - 6.4 Zonage agricole vs PU - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.5 Tourisme Montmagny et les Îles
 - 6.6 Parc des Appalaches
 - 6.7 Aménagement du territoire vs la santé des citoyens
 - 6.8 Plan de gestion de la zone inondable à Montmagny
 - 6.9 Oléoduc
 - 6.10 Avis de conformité
 - 6.10.1 Ville de Montmagny – Normes relatives à l'empiètement des affiches sur le domaine public
 - 6.10.2 Cap-Saint-Ignace – Création zone Ic-2
 - 6.11 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION
 - 7.1 MRC Robert-Cliche – Entente relative au Fonds de développement des territoires
 - 7.2 MRC de la Nouvelle-Beauce – Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs
 - 7.3 Demande d'appui à la gestion de l'offre dans le cadre des négociations du Partenariat transpacifique
 - 7.4 Demande d'aide – Colloque
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juillet et août 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 10 septembre 2015
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT

- 10.1 Remboursement de la taxation agricole
- 10.2 Unité d'urgence
- 10.3 Carrières et sablières
- 10.4 Études
- 10.5 Permis de fosses septiques
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 14 JUILLET 2015

2015-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 juillet 2015 soit adopté avec la correction suivante :

Au titre de l'item 6.6, il doit être inscrit MRC au lieu de MC.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MME SONIA MORIN, CISSS (EN LIEN AVEC MADA POUR LA VACCINATION ET LES PLACES EN RÉSIDENCES) 20 MINUTES – 10 MINUTES D'INTERACTION

Lors de l'élaboration de la Politique MADA, la problématique de la vaccination (ou plutôt de l'accès à la vaccination dans les municipalités) a été soulevée. Donc, le but de la rencontre était d'avoir plus d'informations à ce sujet.

Mme Morin a mentionné que seules les personnes à mobilité réduite pouvaient recevoir le vaccin directement chez-elles. De plus, lors des journées de vaccination, une entente avec le transport collectif a été prise pour permettre aux gens d'avoir accès avec une plage horaire en lien avec le service de transport. Pour les autres, ils doivent se déplacer au CLSC.

En ce qui concerne l'accès aux places en résidences pour les personnes âgées, ce sont principalement les places pour personnes en perte d'autonomie qui seront les plus nécessaires dans le milieu à cause du vieillissement de la population et aussi du fait que les gens autonomes veulent demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible.

4.2 EN OCTOBRE : RAPPEL DE LA RENCONTRE AVEC LE MSP DE 16H À 18H

Petit rappel à l'effet que le mardi 13 octobre de 16h à 18h, une rencontre aura lieu avec le MSP. Les directeurs généraux et autres membres de conseil ont été invités.

4.3 EN NOVEMBRE : DEMANDE DE RENCONTRE DE LA TRESCA

LA TRESCA souhaite rencontrer le Conseil de la MRC afin de discuter du Fonds d'aide en économie sociale (ou du maintien

dudit fonds) et aussi présenter le portrait de la situation régionale au niveau de l'économie sociale. Ils seront accompagnés du directeur général de la CDC Montmagny-L'Islet qui est l'organisme regroupant les organismes communautaires du milieu.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PALÉE

5.1.1 SUIVI DU PALÉE

Une rencontre des trois services aura lieu au cours du mois de septembre afin d'établir l'état d'avancement des projets retenus comme étant prioritaires pour l'année 2015.

Le compte-rendu sera déposé pour la session d'octobre.

Aussi, un organisme (Caisse populaire de Montmagny) nous a contactés afin de travailler en commun pour des actions du PALÉE (notamment auprès des jeunes) et on est à regarder comment se coordonner et aussi étendre les partenariats pour couvrir le territoire.

À suivre!

5.1.2 PROJET D'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE – PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS « FACE AUX DRAGONS »

- CONSIDÉRANT qu'une des actions prioritaires dans le PALÉE est la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et que le Service Affaires a été mandaté pour travailler un concept de camp ou de journée thématique pour l'été 2016 afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat;
- CONSIDÉRANT également le dépôt du projet d'entrepreneuriat « FACE AUX DRAGONS » par le CJE qui vise à accompagner les jeunes dans le cadre de leur projet d'entreprise, en partenariat avec les organismes de développement économique du milieu, lequel concours s'inscrit dans la poursuite des objectifs du PALÉE de la MRC de Montmagny;

2015-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie.

QUE la MRC de Montmagny confirme sa participation financière au projet « FACE AUX DRAGONS » pour une somme de 1 000 \$, soit 500 \$ en argent et 500 \$ en services de communication (10 heures).

ADOPTÉ

5.2 ÉVALUATION

5.2.1 NOUVELLE PROCÉDURE D'INSPECTION ET DISPOSITIONS LÉGALES

À titre informatif, une nouvelle norme impose aux évaluateurs de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les propriétés soient inspectées avec le minimum de nombre d'absents. Plusieurs MRC du Québec ont transféré les heures d'inspection de semaine en soirée et le samedi. D'autres sont en réflexion et n'ont pas modifiés les façons de faire.

À la MRC de Montmagny, nous fonctionnons actuellement par rendez-vous et nous exigeons une certaine souplesse des inspecteurs au niveau de l'horaire afin d'être disponibles pour voir si on peut rencontrer les exigences légales avec la nouvelle façon.

À SUIVRE!

5.2.2 LETTRE DE L'ÉVALUATEUR

Dépôt d'une lettre de l'évaluateur. La MRC de Montmagny fera parvenir une lettre à l'évaluateur à l'effet qu'il n'y aura pas de ressource supplémentaire engagée et de procéder selon la priorité des permis émis en respectant les échéances légales.

5.2.3 RÉNOVATION CADASTRALE

Considérant qu'il y a actuellement une rénovation cadastrale en cours, aucune conversion des données des matrices en modernisé ne sera faite pour les municipalités dont la réforme n'a pas été effectuée.

5.3 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 DATE LIMITE POUR L'ADOPTION DU PGMR2 (DOUZE MOIS ET FIXER LES DATES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES)

La MRC de Montmagny doit adopter un projet de PGMR2 au plus tard le 31 octobre 2015 afin de pouvoir recevoir la compensation pour la collecte sélective.

La MRC de Montmagny a entrepris les travaux de réalisation du PGMR en septembre 2014 par l'adoption d'une résolution.

5.3.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a entrepris la réalisation de son PGMR;
- CONSIDÉRANT qu'elle projette de respecter l'échéancier suivant :

13 octobre 2015	Adoption du projet de PGMR2 - Fixer les dates de consultations publiques	Transmission d'une résolution au ministre et à Recyc-Québec
27 et 28 janvier 2016	Tenue des consultations publiques	

2015-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé sera adopté au plus tard le 13 octobre 2015.

ADOPTÉ

5.3.3 PROGRAMME POUR ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION POUR LIEUX PUBLICS

Il s'agit d'un bref rappel afin que les municipalités s'assurent que leurs bâtiments municipaux disposent des équipements pour faire le recyclage puisqu'un programme de subvention existe à cet effet (il y a eu un premier groupe d'achat en 2014). Il est convenu que la MRC fasse parvenir une liste des bacs avec prix pour information auprès des municipalités locales.

5.4 TACA

5.4.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN D'ACTION ET DE MISE EN VALEUR DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT que la TACA sollicite la participation des MRC afin de poursuivre les actions au niveau du développement de l'industrie bioalimentaire;
- CONSIDÉRANT que les actions et projets suivants ont été réalisés au cours des dernières années :
 - . L'achat local par les circuits courts;
 - . Des actions en lien avec les entreprises en production et en transformation alimentaire;
 - . Un lien avec les citoyens-consommateurs;
 - . L'ancrage au territoire.
- CONSIDÉRANT qu'il y a également des défis en ce qui concerne les actions au niveau de l'aide à la mise en marché des produits développés qui semble être un constat généralisé;

2015-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme sa contribution de 5 000 \$ à la Table agroalimentaire de la Chaudière-

Appalaches (TACA) pour l'exercice du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉ

5.5 NOMINATIONS – COMITÉS

2015-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède aux nominations suivantes sur les comités, soit :

1. Mme Lisette V.-Painchaud sur le Comité aviseur Tourisme et Culture « Isle-aux-Grues et produit d'appel »;
2. MM. Jean-Guy Desrosiers, Émile Tanguay, Réal Bolduc et Richard Galibois sur le Comité de sécurité incendie;
3. MM. Jean-Guy Desrosiers, Gaston Caron et Claude Doyon sur le Comité de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

5.6 PIIRL

5.6.1 ACCEPTATION PAR LE MTQ (DEVIS POUR LES MODALITÉS DE RÉALISATION DU PIIRL ET LES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Dépôt de la lettre confirmant que le MTQ a accepté le dépôt du devis et de l'échéancier proposé pour la réalisation du PIIRL de la MRC de Montmagny pour une somme de 95 751.19 \$, taxes incluses.

5.6.2 DÉMARRAGE DES TRAVAUX – CALENDRIER DE RÉALISATION

Dépôt d'un calendrier de réalisation pour les sept activités/étapes à faire pour l'élaboration d'un PIIRL. La première rencontre de démarrage aura lieu le 18 septembre prochain. La MRC déposera les travaux pour les activités/étapes 1 à 3. La firme WSP doit valider le travail et s'assurer que ces étapes répondent aux exigences du MTQ. Par la suite, l'étape cruciale sera l'auscultation et le travail terrain avant l'hiver afin que le consultant puisse réaliser les étapes préalables pour la rédaction du PIIRL qui doit être livré en avril 2016.

Il y aura des rencontres de travail et de présentation avec la direction des municipalités pour suivi de ce projet.

5.7 SÉCURITÉ INCENDIE

5.7.1 COOPÉRATION - PROJET

Actuellement, il y a des discussions concernant des problématiques communes (secteur nord) et aussi du travail de prévention (manque de ressources).

L'objectif est que d'ici l'adoption des budgets (MRC et municipalités), des solutions aient pu être convenues entre les parties.

L'obligation de révision du schéma en sécurité incendie, et par la suite de son suivi, va occuper le coordonnateur à temps partiel dans la totalité de sa tâche. Aussi, il serait important d'avoir une ressource commune (la MRC aurait au moins besoin d'une journée/ressource/semaine additionnelle en appui au coordonnateur).

Une première rencontre de travail administrative est prévue dans la semaine du 21 septembre prochain.

5.8 RESSOURCES HUMAINES

La MRC fera réaliser les travaux de révision de l'équité salariale par une firme. Une offre de service est attendue de la part de la firme qui avait réalisé le travail initial. Les travaux sont prévus pour le printemps 2016.

5.9 ÉLECTIONS FÉDÉRALES – PRIORITÉS DE LA MRC DE MONTMAGNY

Une invitation a été lancée aux candidats de l'élection fédérale afin d'avoir leur positionnement sur les quatre priorités identifiées par le Conseil de la MRC de Montmagny :

- La téléphonie cellulaire (centre et sud du territoire);
- L'accès à des programmes d'infrastructures Québec-Canada;
- L'immigration;
- Le projet d'oléoduc.

La rencontre de chacun des candidats intéressés est prévue lors de la session de travail du 13 octobre prochain.

5.10 PORTRAIT DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES – ATTRACTIVITÉ ET RÉTENTION

La CRÉ avait commandé un portrait de la Chaudière-Appalaches sur l'attractivité et la rétention des personnes.

Il y a eu 2 019 questionnaires remplis dont 589 en Chaudière-Appalaches et 35 dans la MRC de Montmagny.

Nous sommes à lire les résultats pour présentation sous peu (session de novembre).

5.11 HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

Suite à la demande de participation financière des municipalités par la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour le projet de centre spécialisé en oncologie, un tour de table est effectué afin de connaître la position de chacune des municipalités. La plupart des municipalités y contribue (en partie ou en totalité).

5.12 PROGRAMME D'INCITATIF(S) POUR ATTRAIT, RÉTENTION ET ACCUEIL

La FQM entend faire des représentations à ce sujet. À suivre.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a mis en place un nouveau programme pour les forêts : Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Il remplace les programmes gérés par la CRÉ (CRRNT, PDRF ou Volet II).

À la rencontre de la Conférence des préfets, la MRC de Montmagny a été identifiée comme MRC délégataire et gestionnaire du programme en Chaudière-Appalaches. Une somme de 243 000 \$ sera mise à la disponibilité du délégataire qui aura à assumer les responsabilités du programme.

NOUVEAU PROGRAMME FORESTIER 2015-2018

PADF 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE (OBJECTIF 1.1) :

- . Maintenir et animer la Table GIRT (Gestion intégrée des ressources et du territoire Chaudière-Appalaches) pour la préparation des plans d'aménagement forestier sur les terres publiques (PAFI);
- . S'adjoindre les ressources humaines et acquérir les connaissances nécessaires sur les plans forestier, environnemental et socioéconomique pour élaborer les PAFI;
- . Tenir des consultations publiques sur le PAFI pour toute la région.

Engagement selon les besoins régionaux et disponibilités financières (objectif 1.2) :

- . Participer à des travaux forestiers particuliers en forêt publique ou privée;
- . Participer à des projets de voirie multiusage sur terres publiques;
- . Participer à des activités diverses de promotion de l'aménagement forestier et de la transformation du bois.

NOTE :

- . Les projets d'activités récréotouristiques et les dépenses de la CRRNT (Commission des ressources naturelles) ne sont plus admissibles;

- . La reddition de compte : Plan d'action, rapport annuel et vérification comptable distincte.

BUDGET 2015 : 243 000 \$

- . Dont environ 30 à 50 % pour la Table GIRT (un coordonnateur, fonctionnement, études et consultation publique). Minimum 30 % du budget pour ce qui entoure la Table GIRT (objectif 1.1);
- . Balance pour divers projets de l'objectif 1.2.

PROCHAINES ÉTAPES:

- . Nommer par résolution cette MRC (résolution de chacune des MRC);
- . Signer le protocole avec le gouvernement;
- . Nommer un comité de liaison inter MRC (à évaluer);
- . Réfléchir à la composition de la Table GIRT et aux mandats qui lui sont attribués (objectif 1.2?), voir si le MFFP accepte les modifications.

RAPPEL :

Composition actuelle de la Table GIRT :

3 représentants de MRC (Montmagny, L'Islet, Lotbinière);
1 représentant des parcs (Massif du Sud - Bellechasse-Etchemins);
1 représentant de ZEC Jaro (Beauce-Sartigan);
1 représentant d'OBV (Rivière du Chêne);
3 représentants des scieries avec garantie d'approvisionnement;
1 représentant de CRÉCA;
1 représentant de FORAP;
3 acériculteurs sous bail;
Autres (petits fruits, pourvoirie, exploitants de la forêt, etc.).

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a mis en place un nouveau programme pour les forêts : Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Conférence des préfets tenue le 28 août dernier, la MRC de Montmagny a été identifiée comme MRC délégataire et gestionnaire du programme en Chaudière-Appalaches par les autres MRC de Chaudière-Appalaches;

2015-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny agisse à titre de délégataire de l'entente de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du MFFP pour la région Chaudière-Appalaches.

QUE la MRC de Montmagny autorise le Préfet, M. Jean-Guy Desrosiers à signer le protocole d'entente de délégation concernant la gestion du programme.

QUE soit transmise cette résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à la direction générale du secteur central du MFFP.

ADOPTÉ

6.2 NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DES RCI

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté divers règlements de contrôle intérimaire faisant mention que les fonctionnaires désignés pour l'application des RCI sont les fonctionnaires de chacune des municipalités responsables de l'émission des permis et certificats en matière de réglementation d'urbanisme de chaque municipalité;

2015-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, pour chacune des municipalités de son territoire et pour l'application des RCI identifiant le fonctionnaire local responsable de l'urbanisme comme étant celui qui est désigné pour l'application du RCI, nomme à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis, certificats et constats d'infraction:

- . Saint-Just-de-Bretenières : M. Roger Fortin;
- . Lac-Frontière : Mme Valérie Gagné;
- . Saint-Fabien-de-Panet : M. Frédéric Fortier;
- . Sainte-Lucie-de-Beaugard : Mme Valérie Gagné;
- . Sainte-Apolline-de-Patton : Mme Valérie Gagné;
- . Saint-Paul-de-Montminy : Mme Valérie Gagné;
- . Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud : Mme Liliane Morin;
- . Notre-Dame-du-Rosaire : Mme Valérie Gagné;
- . Cap-Saint-Ignace : M. Gilles Guimont;
- . Montmagny : Permis et certificats : M. Daniel Barbeau, constats d'infraction : M. Keven Gagnon;
- . Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud : M. Vincent Rioux;
- . Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : M. Vincent Rioux;
- . Berthier-sur-Mer : M. Jean-Noël Blais;
- . Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues : M. Vincent Rioux;
- . Substitut pour chacune des municipalités: M. Vincent Rioux et Mme Valérie Gagné.

ADOPTÉ

6.3 FORMATION SUR LES CHAUFFERIES ALIMENTÉES À LA BIOMASSE

Un document présentant les informations recueillies lors de visites dans des municipalités ayant fait le choix de chaufferies à la biomasse (granules de bois) démontre que dans certaines conditions, des municipalités et partenaires (écoles, fabriques, centres d'hébergement, loisirs, etc.) peuvent économiser de 17 à 40 % annuellement (comprenant les frais de modifications des systèmes de chaufferie).

Les municipalités intéressées peuvent faire appel à un spécialiste dans le domaine pour identifier si elles seraient aptes à profiter d'un tel système.

M. Jean-Louis Proulx est la personne qui peut mettre votre municipalité en contact avec ces spécialistes.

6.4 ZONAGE AGRICOLE VS PU – SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

La municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud entend faire une demande d'échange de terrain Zone agricole VS Périmètre d'urbanisation afin de procéder à un projet de développement domiciliaire en bordure de son périmètre urbain.

La municipalité s'était vu refuser sa demande dans un autre secteur lors des dernières discussions avec la CPTAQ. La présente demande correspond davantage à l'approche de la CPTAQ qui privilégie le développement concentrique autour des villages que le linéaire à la limite de ceux-ci.

2015-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud visant à exclure de la zone agricole une partie de son territoire présentement zoné agricole par la CPTAQ pour développer le périmètre d'urbanisation en remplacement d'un autre secteur moins approprié pour le développement urbain.

QUE ce projet est conforme au schéma d'aménagement en vigueur et que, s'il est accepté par la CPTAQ, la nouvelle affectation du nouveau territoire exclu sera intégrée au futur schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉ

6.5 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES

- . Succès des visites à la Réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle;
- . Début des activités au sentier riverain à Cap-Saint-Ignace;
- . Le Carrefour mondial de l'accordéon a été encensé par les critiques dans le domaine culturel;
- . Succès dans le partenariat pour la vente de croisières.

À venir :

- . Exposition Riopelle à la Bibliothèque de Montmagny (plus de 1 000 personnes le premier week-end);
- . Tenue de la Fête de la pomme;
- . Évaluation de l'offre de transport collectif sur l'Isle-aux-Grues;
- . Projets à déposer pour la stratégie maritime;
- . Prolongement du sentier du Petit-Cap;
- . Accompagnement dans les réorganisations des structures (ex. : Berthier-sur-Mer et Cap-Saint-Ignace);
- . Année 2 des visites à la Réserve Jean-Paul-Riopelle.

6.6 PARC DES APPALACHES

- . Tenue du Raid des Appalaches sur deux jours le week-end des 12 et 13 septembre 2015;
- . Travaux : Entretien et amélioration des sentiers;
- . Nouvelles activités : Cardio militaire, corridors actifs, géocaching.

À venir :

- . Luge à Saint-Paul-de-Montminy;
- . Piste cyclable à Notre-Dame-du-Rosaire.

6.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VS LA SANTÉ DES CITOYENS

Une équipe d'étudiants de l'Université Laval a choisi comme sujet de laboratoire de maîtrise « La santé et l'aménagement du territoire ».

Après une consultation des intervenants et des lectures sur la santé et en matière d'aménagement du territoire, l'équipe d'étudiants propose, à partir d'une cinquantaine d'actions, sept actions prioritaires à retenir ayant un impact positif sur la santé :

- . Développer des conditions visant la mobilité des personnes;
- . Consolider les services de proximité;
- . Améliorer les conditions de l'habitat;
- . Occuper de façon dynamique le territoire;
- . Développer les loisirs intermunicipaux et la vie culturelle;
- . Développer le Parc des Appalaches et prolonger le corridor cycliste de Monk;
- . Améliorer les services de télécommunications.

Le document est disponible à la MRC et ce travail pourrait faire l'objet d'une courte présentation lors du bilan du Pacte rural en mars prochain.

6.8 PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE À MONTMAGNY

Une rencontre MRC/Ville de Montmagny et ministère de l'Environnement a eu lieu le vendredi 11 septembre dernier afin de présenter aux fonctionnaires le résultat du Plan de gestion de la zone inondable de la Ville de Montmagny – Secteur ceinturé par la Rivière du Sud, l'autoroute 20, le Bras-Saint-Nicolas et la voie ferrée.

Le document présenté semble avoir été bien accueilli par les représentants ministériels présents et une réponse des autorités ministérielles est attendue en novembre.

6.9 OLÉODUC

La rencontre des quatre MRC prévue à la fin d'août a été reportée à une date ultérieure considérant que TransCanada n'a pas encore déposé toute la documentation nécessaire à l'Office national de l'Énergie concernant le projet Énergie Est.

Le Comité « Stop Oléoduc » a formulé ses préoccupations à la MRC de Montmagny comme à celle de l'Islet et en voici un résumé :

- . Preuves que TransCanada applique des normes de sécurité et de protection de l'environnement très élevées;
- . Exigences de royautés pour le passage du pétrole sur le territoire;
- . Participation du monde municipal à la stratégie énergétique du gouvernement du Québec;
- . Mesures de protection des espèces menacées par le passage de l'oléoduc;
- . Mesures de protection des cours d'eau et des milieux humides;
- . Connaissance des produits pétroliers et chimiques circulant sur le territoire par mesure de sécurité lors des interventions d'urgence;
- . Responsabilité des entreprises opérant des pipelines;
- . Évaluation coûts-bénéfices du projet Énergie Est pour le territoire (à considérer : schéma de couverture de risque, sécurité civile, milieux naturels, perte d'espace pour divers usages, etc.);
- . Pour la MRC de l'Islet qui s'est opposée à l'oléoduc, comment a-t-elle manifesté son opposition aux instances concernées?

Mis à part les sujets nationaux (royautés et stratégie énergétique du Québec), les préoccupations formulées par le comité rejoignent celles que la MRC a fait part à TransCanada et qu'elle entend faire connaître par le mémoire conjoint avec les trois autres MRC de la région.

6.10 AVIS DE CONFORMITÉ

6.10.1 VILLE DE MONTMAGNY - NORMES RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT DES AFFICHES SUR LE DOMAINE PUBLIC

2015-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification de la réglementation d'urbanisme relative à l'empiètement des affiches sur le domaine public.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de cette modification au schéma d'aménagement et au document complémentaire, ainsi qu'aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.10.2 CAP-SAINT-IGNACE- CRÉATION ZONE Ic-2

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole a étudié et reconnu l'intérêt des différentes demandes d'exclusion de la zone agricole et plus particulièrement celle visant la création d'un parc industriel en bordure de l'autoroute 20 à Cap-Saint-Ignace;

2015-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification de la réglementation d'urbanisme relative à la création de la zone Ic-2 à même la zone Ac-5.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de cette modification au schéma d'aménagement et au document complémentaire, ainsi qu'aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.11 PROJETS RÉGIONAUX

6.11.1 TRANSPORT COLLECTIF

Le coordonnateur à l'aménagement remet aux membres du conseil les nouveaux outils promotionnels du transport collectif.

6.11.2 PARC LINÉAIRE MONK

Une visite du Parc linéaire Monk a été réalisée le mardi 15 septembre 2015 en avant-midi avec des représentants des clubs quads et motoneiges. Les MRC de Bellechasse et de Montmagny étaient également présentes. Tous ont pu constater que l'entretien fait au printemps a permis d'offrir des conditions de circulation nettement améliorées pour le quad tout au cours de l'été. Les représentants des deux utilisateurs ont convenu de parfaire leurs techniques d'entretien afin d'améliorer encore la surface de l'emprise. Un suivi de la rencontre sera fait et les représentants des MRC peuvent agir à titre de conciliateur s'il y a mécontentement sur les techniques utilisées.

7. CORRESPONDANCE

7.1 MRC ROBERT-CLICHE – ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En ce qui concerne le FDT, plusieurs MRC s'objectent par rapport à la reddition de comptes et aussi de l'obligation de dépenser les sommes dans un court délai.

Actuellement, la courte vision des budgets annuels consentis par le gouvernement empêche les milieux d'établir des projets structurants (avec des enveloppes plus importantes). C'est probablement le véritable enjeu de même que le manque à gagner de trois mois pour l'année 1 (que l'on demande au ministre de compenser).

7.2 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

- CONSIDÉRANT la résolution reçue de la MRC de la Nouvelle-Beauce en ce qui concerne la Loi sur les ingénieurs et l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs au Québec qui

exige de requérir les services d'un ingénieur pour des travaux de plus de 3 000 \$ sur des infrastructures;

- CONSIDÉRANT que le seuil établi de 3 000 \$ remonterait à l'année 1973, il y a de cela plus de quarante ans;

2015-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

QUE l'on appuie la MRC de la Nouvelle-Beauce dans les revendications pour la modification de la loi afin d'établir le seuil à un minimum de 25 000 \$ pour des travaux d'infrastructures.

ADOPTÉ

7.3 DEMANDE D'APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

- CONSIDÉRANT que cent exploitations laitières sont en opération sur le territoire de la MRC de Montmagny, procurant des revenus agricoles de 35,6 M\$, soit plus de 52 % de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC;
- CONSIDÉRANT que ce type d'agriculture sous gestion de l'offre favorise une occupation dynamique du territoire et génère une activité économique et des revenus de taxes intéressants dans la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les négociations du PTP sont actuellement en cours entre le Canada et onze autres pays;
- CONSIDÉRANT qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes afin que le Canada donne un plus grand accès à ses marchés sous gestion de l'offre;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien a déjà concédé, en 2013, un accès à 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, dans le cadre de l'entente de l'AECG, malgré sa promesse de protéger la gestion de l'offre et ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs);
- CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien fait déjà mention de possibilité de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant entrevoir qu'il pourrait accorder un plus grand accès aux produits étrangers;
- CONSIDÉRANT que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus équitables dans le monde et que les consommateurs canadiens ne seraient pas gagnants advenant que des entreprises agricoles et agroalimentaires soient fragilisées et disparaissent éventuellement;
- CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du milieu, afin de conserver la gestion de l'offre dans son intégralité, sans donner d'accès supplémentaires à notre marché;

2015-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

QUE la MRC de Montmagny intervienne auprès du gouvernement fédéral et de ses représentants, afin de maintenir le système de gestion de l'offre de façon intégrale en n'accordant aucun accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre dans le cadre d'une entente du PTP.

ADOPTÉ

7.4 DEMANDE D'AIDE - COLLOQUE

Il y a actuellement deux projets de colloque sur le territoire et c'est une orientation et un positionnement que la MRC encourage :

1. Association des organismes de justice alternative du Québec du 3 au 6 novembre 2015 : 70 personnes de toutes les régions du Québec.

Action Jeunesse-Côte-Sud nous a informé de la tenue dudit colloque. Ils sont actuellement locataire de la MRC (un bureau dans les locaux du CLD).

Contribution de la MRC de Montmagny à l'organisation du colloque pour 500 \$.

2. Association des archéologues du Québec : la Ville de Montmagny les reçoit. Donc, plus de détails à suivre sur les dates et le nombre de participants.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUILLET ET AOÛT 2015

2015-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1500359	485.88	Bolduc, Réal
C1500360	33.00	Painchaud, Lisette V.
C1500361	308.00	Fonds de l'information foncière
C1500362	407.97	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1500363	2 194.55	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500364	11 559.95	Fédération québécoise des municipalités
C1500365	742.97	Journal l'Oie blanche
C1500366	321.93	Bernier imprimeurs inc.
C1500367	27.50	Montmagny Air Service inc.
C1500368	47.76	Société canadienne des postes
C1500369	2 375.90	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1500370	8 379.41	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1500371	600.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1500372	17 280.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1500373	2 400.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1500374	1 037.65	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1500375	454.15	Association des directeurs généraux MRC

C1500376	236.68	Ville de Montmagny
C1500377	313.32	Infotech
C1500378	1 400.97	Interconnexions LD
C1500379	993.39	Impression Rive-Sud
C1500380	103.48	Inspec-sol inc.
C1500381	67.50	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C1500382	6 618.63	Électro Saguenay ltée
C1500383	258.51	Bistro Lafontaine
C1500384	4 161.43	IDC Informatique
C1500385	806.16	Michel Proulx, La Clef de sol
C1500386	2 074.14	Gestion USD inc.
C1500387	388.64	Génératrice Drummond
C1500388	94.22	René Samson inc.
C1500389	102 668.09	Campor environnement
C1500390	121.56	Québec linge, service d'uniformes
C1500391	6 093.68	Carrefour mondial de l'accordéon
C1500392	200.12	Pétrole Montmagny inc.
C1500393	68.99	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1500394	4 144.85	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1500395	3 286.00	Laurentide Re/Sources inc.
C1500396	250.00	La Centaurée, laboratoire cirque
C1500397	6 216.00	Chez Philo, coopérative de solidarité
C1500398	6 000.00	Pisciculture des Appalaches
C1500399	316.18	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C1500400	3 955.14	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500401	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500402	18 707.62	Coopérative gestion forestière
C1500403	78.00	Distribution Vithemon
C1500404	747.34	Numérique.ca
C1500405	44.86	Coop de services à domicile
C1500406	2 989.35	Stratège environnement
C1500407	136.67	Gestion d'entretien MB
C1500408	137.65	Café 7 étoiles
C1500409	1 900.24	Unicoop, coopérative agricole
C1500410	2 000.00	Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues
C1500411	9.20	Berlinger, Mathias
C1500412	36.80	Talbot, Alain
C1500413	22.08	Pelletier, Denis
C1500414	1 917.21	Travaux à forfaits Nayan inc.
C1500415	690.59	Chez Jos l'épicière
C1500416	5 748.75	KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
C1500417	230.65	Café Au coin du monde
C1500418	195.47	Lirette dactylo service inc.
C1500419	8 647.56	Belter environnement enr.
C1500420	1 500.00	Centre gym-santé St-François
C1500421	1 000.00	Organisme de bassin versant
C1500422	15 000.00	La Coopérative de câblodistribution
C1500423	287.44	Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
C1500424	19.09	Association québécoise d'urbanisme
C1500425	126.42	Location THV autos camions
C1500426	2 000.00	Coopérative de gestion forestière
C1500427	90.00	Desrosiers, Jean-Guy
C1500428	789.81	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500429	153.96	Société canadienne des postes
C1500430	549.87	Ville de Montmagny
C1500431	272.49	Association des chefs en sécurité incendie
C1500432	54.60	Bistro Lafontaine
C1500433	734.46	Gestion USD inc.
C1500434	834.65	Koné inc.
C1500435	661.11	Lemieux Nolet
C1500436	195.46	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1500437	30.00	Distribution Vithemon
C1500438	65.03	Laflamme, Line
C1500439	327.68	Lemay
C1500440	23 000.00	Subvention PAD
C1500441	1 930.17	Cytech Corbin

C1500442	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500443	82.78	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1500444	500.00	Gestion Formation Coaching
C1500445	1 000.00	Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues
C1500446	422.69	Nestlé crème glacée
C1500447	64.39	Motel Wigwam
C1500448	2 184.33	Les Croisières AML inc.
C1500449	320.00	Fonds de l'information foncière
C1500450	1 636.94	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500451	10.00	MRC de L'Islet
C1500452	1 400.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1500453	2 203.95	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1500454	26.73	Interconnexions LD
C1500455	13 491.50	Centre de plein air Ste-Apolline
C1500456	452.95	IDC Informatique
C1500457	2 615.68	Excavations Chanel & fils inc.
C1500458	8.91	Formaca
C1500459	151.77	Publications du Québec
C1500460	67 493.77	Campo environnement
C1500461	121.56	Québec linge, service d'uniformes
C1500462	66.68	Sani-Fontaines inc.
C1500463	1 000.00	Société d'agriculture comté
C1500464	155.80	Extincteurs Montmagny inc.
C1500465	3 955.14	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500466	4 452.44	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500467	317.60	Les Serres du canton
C1500468	114.98	Les Jardiniers mobiles
C1500469	30.00	Distribution Vithemon
C1500470	411.91	Numérique.ca
C1500471	67.29	Coop de services à domicile
C1500472	73.30	Gestion d'entretien MB
C1500473	16.58	Café 7 étoiles
C1500474	7 888.72	Belter environnement enr.
C1500475	50.59	Bar Beau Regard
C1500476	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500477	21 425.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1500478	963.69	Laurentide Re/Sources inc.

**SOUS-
TOTAL**

457 991.00 \$

L1500125	1 175.00	Desjardins sécurité financière
L1500126	1 833.44	Hydro-Québec
L1500127	5 660.64	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1500128	11 110.59	Revenu Canada
L1500129	28 183.87	Ministre du Revenu du Québec
L1500130	4 145.99	Hydro-Québec
L1500131	145.48	Bell
L1500132	581.05	Revenu Canada
L1500133	86.24	Télus Québec
L1500134	1 197.92	Desjardins sécurité financière
L1500135	499.17	Télus Mobilité
L1500136	426.09	Comm. adm. de régime de retraite
L1500137	1 162.46	Visa
L1500138	3 850.88	Industrielle-Alliance, assurance
L1500139	946.73	Visa
L1500140	428.98	Neopost Canada ltée
L1500141	86.18	Télus Québec
L1500142	35.53	Télus Mobilité
L1500143	125.98	Groupe Négotel inc.
L1500144	2.00	Télus Québec
L1500145	240.18	Télus Québec
L1500146	1 507.56	Desjardins sécurité financière
L1500147	47.08	Télus Mobilité
L1500148	260.28	Comm. adm. de régime de retraite
L1500149	1 605.83	Hydro-Québec
L1500150	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.

L1500151	4 744.36	Industrielle-Alliance, assurance
L1500152	765.69	Télu Québec
L1500153	1 041.27	Revenu Canada
L1500154	35 268.12	Ministre du Revenu du Québec
L1500155	4 645.06	Hydro-Québec
L1500156	5 937.49	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1500157	13 652.83	Revenu Canada
L1500158	428.98	Neopost Canada Lte
L1500159	233.10	Crédit-Bail RCAP
L1500160	481.75	Télu Mobilité

SOUS-TOTAL 132 579.39 \$

P1500012	5 475.34	Corporation informatique Bellechasse
P1500013	10 474.33	CLD de la MRC de Montmagny
P1500014	144.62	Cytech Corbin
P1500015	22 793.28	Les Concassés du Cap inc.
P1500016	2 299.50	Gestion Transicio/Marie-Louise
P1500017	4 201.79	Cytech Corbin
P1500018	22 042.72	Les Concassés du Cap inc.
P1500019	3 564.23	Gestion Transicio/Marie-Louise

SOUS-TOTAL 70 995.81 \$

TOTAL 661 566.20 \$

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 661 566.20 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 10 SEPTEMBRE 2015

Voir le document joint.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 REMBOURSEMENT DES TAXES MUNICIPALES AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

- CONSIDÉRANT que la Commission Robillard a fait des recommandations sur l'assurance des revenus agricoles;
- CONSIDÉRANT la proposition de ladite commission d'abolir le remboursement des taxes municipales aux producteurs agricoles;
- CONSIDÉRANT que la commission recommande de revoir complètement le programme [d'assurance stabilisation des revenus agricoles] et de le refonder sur les bases d'un

véritable système d'assurance, dans lequel les assurés assument la totalité de la prime de risque;

- CONSIDÉRANT également que diverses sources affirment que le MAPAQ analyserait en profondeur le scénario en application en Ontario qui impose aux municipalités d'offrir un taux de taxation distinct aux propriétaires agricoles reconnus, lequel taux ne doit pas dépasser de 25 % le taux en vigueur dans le domaine résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le milieu municipal ne veut pas faire les frais de récolter encore une fois le transfert du fardeau foncier;

2015-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

QUE la MRC de Montmagny informe le ministre de l'Agriculture que le monde municipal s'objecte à faire les frais de récolter encore une fois la facture d'une problématique vécue dans le monde agricole et que l'on juge indécent d'effectuer ce transfert sur le dos des municipalités locales (vers les propriétaires fonciers autres qu'agricoles).

QU'une copie de cette résolution soit également transmise au député de la Côte-du-Sud pour appui et suivi, de même qu'à la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

10.2 UNITÉ D'URGENCE

Une municipalité souligne la problématique vécue par la brigade incendie avec son unité d'urgence en ce qui concerne la non-possibilité de s'asseoir dans les sièges arrière de l'unité puisque ceux-ci sont perpendiculaires à la circulation sur la route.

On demande de vérifier les fondements de cette nouvelle directive.

10.3 CARRIÈRES ET SABLIERES

Actuellement, la MRC demande aux municipalités si elles sont intéressées, pour celles qui ont des carrières, à faire réaliser un relevé pour fin de calcul des quantités prélevées pour possiblement un appel d'offres commun. À suivre.

10.4 ÉTUDES

Les documents et le mandat à la firme Enviro-Neptune ont été transmis en juillet. Un suivi sera effectué afin de vérifier quand les résultats seront connus et éventuellement, afin de faire un test.

10.5 PERMIS POUR INSTALLATIONS SEPTIQUES

Certaines municipalités souhaiteraient regarder la possibilité d'exiger l'inspection des installations septiques réalisées dans le but d'émettre un avis de conformité.

La MRC estimera les coûts possibles ainsi que les ressources qui pourraient être mises à contribution.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-09-16

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h15.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.